

## Adresse de la société populaire de Pont-de-Vaux (Ain), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pont-de-Vaux (Ain), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 351;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19988\\_t1\\_0351\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19988_t1_0351_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tion du peuple, en rendant aux arts et aux sciences leur splendeur, la vie au commerce, à l'industrie son activité, et à affermir par l'organisation de l'instruction publique les principes de la liberté, de l'égalité, l'amour des vertus et des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (27).

## 25

Les citoyens composant la société populaire de Pont-de-Vaux [Ain], félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, reçue avec enthousiasme, disent-ils: ils applaudissent au triomphe de la vertu sur le vice, sur l'appui que le patriote pur trouvera désormais dans les lois; la justice et la probité n'étant plus de vains mots: ils rendent des actions de grâces à la Convention nationale de leur avoir envoyé le représentant du peuple Boisset, qui leur a prêché l'amour de la patrie, de la liberté, de l'égalité, l'union et la concorde.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

## 26

Des citoyens de la société populaire de Varzy, département de la Nièvre, félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, et sur les principes sages et sublimes qui y sont renfermés; ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux, à déjouer les manœuvres des terroristes, des anarchistes qui tenteroient encore de relever leur système d'oppression et de mort; ils annoncent que le Robespierreisme avoit des ramifications jusques dans le district de Clamecy, et que la présence d'un représentant du peuple dans leur contrée seroit nécessaire pour y organiser les administrations.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (29).

## 27

Le maire de la commune d'Auch, département du Gers, et un administrateur du département, donnent connoissance à la Convention, des mouvements d'allégresse qu'a produits sur les habitants de leur commune la lecture de son adresse au Peuple

(27) P.-V., L, 219.

(28) P.-V., L, 219-220.

(29) P.-V., L, 220.

français, et de l'invitation que les habitants de cette commune font à la Convention de rester à son poste jusqu'à ce qu'une paix glorieuse ait fixé les intérêts de la nation.

Mention honorable et insertion au bulletin (30).

## 28

Les membres composant le comité révolutionnaire de Montagne-sur-Aisne [ci-devant Sainte-Menehould], département de la Marne, applaudissent avec transport aux principes sublimes que la Convention nationale a développés dans son adresse au Peuple français. Ce chef-d'œuvre de sagesse et de raison, disent-ils, n'a pu rien ajouter à notre amour, à notre respect et à notre entier dévouement pour la Convention nationale, mais il nous a pénétrés de joie et d'admiration, et en le lisant, nous nous sommes écriés: *La République est sauvée! vive la Convention nationale!* Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

## 29

Les citoyens composant la société populaire d'Épinay [Piney], département de l'Aube, écrivent à la Convention que son adresse au Peuple français a été accueillie au milieu des transports et des applaudissemens universels de leurs concitoyens; ils invitent les législateurs à rester à leur poste, et à continuer de faire triompher la justice au lieu de la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (32).

## 30

Les citoyens composant la société populaire de la commune de Douge (33), département d'Eure-et-Loir, félicitent la Convention sur son adresse au Peuple français, et sur son décret relatif aux sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

(30) P.-V., L, 220.

(31) P.-V., L, 220-221.

(32) P.-V., L, 221.

(33) Il n'existe aucune commune de ce nom dans le département mentionné. S'agit-il de Dangeau?

(34) P.-V., L, 221.